

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.03.2023*Publiée le 31.03.2023*

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 31
Titulaires 31
Suppléants 0
Pouvoirs 3
Votants 34

Quorum 20

Etaient présents : M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Richard MARTIN, Jacques-Yves OUIN, Mmes Ann BAUGAS, Nathaly MONROCCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Alexandra LEPINAY, M. Alexandre PIGEONNIER, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Régine ENEE), Mme Coralie ARRUEGO (pouvoir à Sylvie SALLE), MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Didier LEMONNIER, Alain BOHEME.

Secrétaire de séance : M. Dominique DELIVET

Délibération n° 2023 / 44**Objet : Otri - Marché n°P2019-033-NEGO1 Avenant n°1 « Transport et traitement des déchets résiduels »**

Le marché n° P2019-033-NEGO1 concerne le traitement des déchets résiduels, soit les ordures ménagères résiduelles (OMr) et le tout-venant récupéré en déchèterie.

Les délais d'exécution ainsi que la date de démarrage et de fin de service sont précisés dans le tableau ci-dessous :

Durée de la tranche ferme	5 ans
Tranches reconductibles	2 x 1 an
Date de début de la tranche ferme	01 janvier 2020
Date de fin de la tranche ferme	31 décembre 2024
Date de fin de la 1 ^{ère} tranche reconductible	31 décembre 2025
Date de fin de la 2 ^{ème} tranche reconductible	31 décembre 2026

L'article 4.4 du CCTP autorise le titulaire à modifier le mode et le site de traitement avec l'accord préalable de la collectivité.

Le contexte relatif à la baisse des flux et les enjeux énergétiques sur l'UVE de Colombelles permet de faire bénéficier d'une solution de traitement en UVE sur une partie du flux des Ordures Ménagères Résiduelles actuellement traités sur l'ISDND de

Cauvicourt.

La CDC Val ès dunes bénéficierait d'une évolution de TGAP moins importante durant la durée du marché sur les flux orientés en UVE (valeur mars 2023) :

- Traitement ISDND Cauvicourt :
 - o Coût de traitement : 73,86 € HT/t
 - o TGAP : 51,00 € HT/t
 - Soit un coût total de : 124,86 € HT/t
- Traitement UVE Colombelles :
 - o Coût de traitement : 113,86 € HT/t
 - o TGAP : 12,00 € HT/t
 - Soit un coût total de : 124,86 € HT/t

Le Conseil communautaire est invité à autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 du marché n° P2019-033-NEGO1 « Transport et traitement des déchets résiduels » et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

↳ Autorise M. le Président à signer l'avenant n°1 du marché n° P2019-033-NEGO1 « Transport et traitement des déchets résiduels » et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique DELIVET



Le Président,
Philippe PESQUEREL

